

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

Bureau :	SANCHEZ DELUERMOZ HARTMANN NOBS SCHWEIZER GHUKASYAN	Francisco Cosima Esther Cyril Adriana Davit	S LC-VL Ve UDC LR LJS	Président 1 ^{ère} vice-présidente 1 ^{ère} secrétaire 2 ^e sec.(dès 20h50) Membre Membre
Membres :	AHMED BARONA GARCES BEN HAMMOUD BUCHER BUSSET CLERC FONTANINI FREHNER GAMBERINI GÜL HAAS HALIMI HAGMANN HYKA KESKIN FEMENIAS KURTI LÉCHENNE LIA LOKAJ MURCIANO ORTELLI PONCET REYNAUD TAVARES TESFAI UM	Saud Elisa Walid Denis Jean-Bernard Tobias Marco Antoine Luca Mehmet Rachel Hysri André Alexandre Gulay Agron Fanny Marco Ardonat Claudine Aldo Philippe Geneviève Sonia Temerza Esther	S S LJS Ve LC-VL LC-VL S LR UDC MCG LC-VL S LR UDC Ve LJS S UDC LC-VL S S MCG Ve UDC LJS S UDC Ve Ve	
Excusés :	BAERISWYL FERATI GAETANINO LÜTHI MASTROIANNI ZAAFRANI	Steeve Bektesh Marco Badia Giovanni Victoria	LJS MCG MCG S UDC Ve	
Assistant :	TREMBLET OSMANI BOCCARD	Laurent Xhevrie Damien	LC-VL S Ve	Maire Conseillère administrative Conseiller administratif

LC-VL Le Centre-Vert/libéraux
 LJS Libertés et justice sociale
 MCG Mouvement citoyens genevois
 Ve Les Vert.e.s

LR Parti libéral radical
 S Parti socialiste
 UDC Union démocratique du centre

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

ORDRE DU JOUR (suite de la séance de la veille)

7. Délibération n° 2025-28 relative à la modification de l'art. 72 du statut du personnel de la ville de Meyrin sur la participation de l'administration à l'assurance-maladie.
8. Délibération n° 2025-24a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'220'398.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2026 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
9. Délibération n° 2025-25a relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
10. Délibération n° 2025-26a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'849'100.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
11. Délibération n° 2025-27a relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
12. Résolution n° 2025-01a présentée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'association des EMS de Meyrin et la Fondation EMS Jura la Tour, en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de la Commune. **Rapport de la commission urbanisme** (C. Nobs, UDC)
13. Motion n° 2025-09 présentée par Tobias Clerc, Ardonat Lokaj, Hysri Halimi, Elisa Barona Garces, Bektesh Ferati, Mehmet Gül, Philippe Poncet, Davit Ghukasyan et Cyril Nobs demandant à renforcer l'image et la cohésion du Conseil municipal par l'acquisition d'équipements sportifs adaptés aux compétitions intercommunales.
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue l'ensemble des personnes présentes. Il excuse les absences de Mmes Lüthi et Zaâfrani et de MM. Baeriswyl, Ferati, Gaetanino et Mastroianni et les arrivées tardives de Mme Hartmann et MM. Clerc et Nobs.

Il rappelle qu'il convient de respecter le code de bonne conduite et invite celles et ceux qui le souhaitent à le relire. Il relève que les débats sur les amendements ont suscité hier soir des échanges enthousiasmés, avec des sujets abordés faisant écho aux diverses sensibilités politiques de l'hémicycle ; il rappelle que la prise de parole doit être organisée de manière que chacun puisse la prendre ; il propose dès lors que le temps de parole, pour les amendements, soit limité ce soir à 1 minute 30

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

par groupe. Il ajoute que, dans un esprit de collaboration, il convient de se centrer sur les amendements concernés à proprement parler au lieu d'étendre les prises de parole à des considérations plus larges, ceci pour une meilleure clarté des débats et une question de respect.

* * *

Les points 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour, concernant le projet de budget 2026, sont traités de manière conjointe.

7. Délibération n° 2025-28 relative à la modification de l'art. 72 du statut du personnel de la ville de Meyrin sur la participation de l'administration à l'assurance-maladie
8. Délibération n° 2025-24a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'220'398.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2026 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
9. Délibération n° 2025-25a relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
10. Délibération n° 2025-26a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'849'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
11. Délibération n° 2025-27a relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)

Amendement n° 6t (UDC) : suppression des subventions allouées aux associations dans le domaine des droits humains à l'étranger (CHF 15'000.-)

M. Lia indique qu'il souhaite prendre la parole et qu'il s'agira de la seule dérogation qu'il s'autorise, par rapport aux recommandations du Président :

« Après la teneur de certains de nos débats hier, je tiens à exprimer quelques précisions concernant nos amendements proposés qui ont pu hérir les poils de certains membres de l'hémicycle.

À Meyrin l'UDC s'exprime désormais sous une nouvelle forme. Sur les aspects sociétaux nous pouvons être qualifiés de néoconservateurs, économiquement et donc budgétairement nous sommes néo-libéraux voir libertariens pour certains. Ces courants que nous voulons véhiculer prennent l'ampleur au niveau mondial mais leur voix n'est encore que peu représentée au niveau helvétique.

Oui les amendements que nous proposons attaquent frontalement la culture, à notre sens organe désormais trop politisé et vecteur d'idéologies auxquelles nous sommes contraires. Nous les néoconservateurs souhaitons entamer une bataille culturelle que nous avons perdue ces dernières décennies face à une gauche

militante tentaculaire, dogmatique et ma foi fort habile. Je ne saurais entendre les reproches des gagnants de cette bataille lorsque nous prenons la responsabilité de déterrer la hache de guerre. Oui nous rêvons d'une réforme complète du monde culturel, moins subventionné et donc plus libre, plus populaire et accessible et ce même si cela doit passer par la destruction complète de ce système avant sa renaissance sous une autre forme. En cela la coupe drastique des subventions allouées à ce domaine est donc à notre sens une première étape nécessaire, particulièrement en temps de vaches maigres.

Oui nous attaquons directement toute forme de subvention liée de près de loin à l'immigration qui à nos yeux, à l'heure du globalisme malheureux, n'est une chance ni pour eux ni pour nous. Nous assumons notre position dure sur le sujet et sommes convaincus que la seule voie de sortie est un arrêt net de toute forme d'immigration et un sursaut nataliste pour contrer l'inversion démographique, pendant qu'il en est encore temps. En cela nous prioriserons systématiquement la population autochtone à celle venue d'ailleurs, bien que nous ne soyons pas insensibles aux drames humains qui se jouent à travers le globe. Il s'agit simplement de pragmatisme froid opposé à un humanisme universaliste, désormais en phase terminale.

Enfin oui, nous sommes néo-libéraux, oui nous nous inspirons par exemple de Monsieur Milei en Argentine et d'autres personnes de son courant qui tentent de libérer leurs nations du marasme créé par des décennies de politique de gauche prônant l'interventionnisme étatique à coup de subventions et de financement publics, jusqu'à la ruine budgétaire. Toute ressemblance avec une partie de cet hémicycle serait fortuite.

J'entends évidemment votre opposition face à ces propositions, je vous remercie parfois pour les précisions que vous avez pu apporter sur certains sujets, mais ne vous y trompez pas, il ne s'agit pas d'une incompréhension de ce que peut être le travail louable effectué par le domaine de la culture, de l'aide ou migrants ou autre. Il s'agit simplement d'une vision radicalement différente de la vôtre et même parfois de celle de notre propre courant politique.

Aussi je souris parfois lorsque l'on oppose nos positionnements à la ligne de nos prédécesseurs : vous n'avez plus face à vous l'UDC agrarienne mais bel et bien urbaine avec une ligne plus contemporaine, plus conservatrice, plus libérale et surtout libérée du terrorisme intellectuel que l'on nous a imposé depuis notre enfance.

J'espère que ces quelques précisions sur notre positionnement politique permettront de mieux vous faire comprendre notre démarche et notre positionnement, que vous y adhérez ou non.

Concernant l'amendement qui est cours, je ne m'y attarde pas, je crois que nous avons fait le tour du débat hier sur la question de la culture et de la migration, je n'ai rien à ajouter concernant cet amendement. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6t**, qui est refusé par 16 non, 7 oui et 0 abstention.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

Amendement n° 6u (UDC) : suppression de la nouvelle subvention allouée à l'association Meyrin Durable (CHF 10'000.-)

M. Bucher regrette que l'UDC n'explique pas pourquoi il entend supprimer cette subvention à une association formée de citoyens meyrinois qui s'investissent ; il recommande de ne pas voter cet amendement.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6u**, qui est refusé par 21 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6v (UDC) : baisse de 25% de la subvention allouée à l'association La Manivelle (CHF 18'750.-)

M. Lia trouve que l'idée de la Manivelle est excellente, cependant il se dit dérangé par la distorsion de concurrence occasionnée et par le fait que les fonds publics constituent une très grande partie du modèle économique. Il indique par ailleurs habiter à proximité de l'arcade et constate que celle-ci n'est que très peu fréquentée.

M. Bucher indique qu'il s'agit là de la dernière prise de position des Vert.e.s sur les amendements de l'UDC :

« La Manivelle est un projet qui réunit toutes les composantes de la politique de notre commune, et plus particulièrement défendues par notre Conseil municipal.

En effet, le soutien à la Manivelle a non seulement été voté au Conseil municipal, mais de surcroit l'investissement pour les objets a été soutenu par le Fonds Energie Climat et Biodiversité.

Au surplus, ce projet vient de démarrer, il faut lui laisser le temps de se faire connaître, de trouver son public, et peut-être que la Commune devrait communiquer un peu plus largement, il faut donc lui laisser sa chance.

Car, outre l'effet important pour la transition écologique, en évitant la démultiplication d'achats d'articles et d'appareils et leur impact environnemental pour un usage finalement très ponctuel, la bibliothèque d'objets permet aussi et surtout une accessibilité à prix modique pour la population et permet donc de lutter intelligemment et efficacement pour le pouvoir d'achat et le niveau de vie des habitant.e.s de notre commune !

Étonnant, de voir une fois de plus l'UDC contredire ses promesses de campagne : lorsqu'une solution existe pour aider le porte-monnaie de la population, les voilà qui veulent la supprimer.

En effet, pas besoin d'acheter pour les utiliser un ou deux jours par année : un réchaud à raclette, une perceuse, un frigidaire, un joli scooter, un atomixer, et du Dunlopillo, une cuisinière, avec un four en verre, des tas de couverts et des pelles à gâteau ! Ah non ça c'est Boris Vian en 1956 ! Pourtant, déjà à l'époque il dénonçait la société de consommation, alors que l'accumulation de ces objets ne fait que prendre de la place et dépenser de l'argent !

D'ailleurs qui aujourd'hui (à part peut-être l'UDC) voudrait supprimer les bibliothèques ?

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin s'opposeront donc à cet amendement et invitent tous les groupes à en faire de même. »

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

Arrivée de Mme Hartmann à 18h50.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6v**, qui est refusé par 20 non, 7 oui et 2 abstentions.

Amendement n° 6w (UDC) : baisse de 25% de la subvention allouée à l'association La Comète (CHF 30'000.-)

M. Lia indique qu'après concertation, l'UDC décide de retirer cet amendement.

L'amendement n° 6w est retiré.

Amendement n° 6x (UDC) : suppression des charges relatives à la prétendue complexification des processus du travail administratif des clubs sportifs (CHF 50'000.-)

M. Lia indique ne pas avoir été convaincu par les explications du conseiller administratif sur cette question ; l'UDC considère que les clubs sportifs devraient plutôt fonctionner comme des entreprises et pas avec des subventions supplémentaires.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6x**, qui est refusé par 22 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6 (PLR) : geler les subventions à CHF 11'921'489 comme en 2025 au lieu de 12'649'994 (CHF 728'505.-)

M. Hagmann indique que parler après ce qu'il a entendu hier soir le désole. Il espère que cet amendement sera discuté autrement ; il explique qu'il est uniquement rattaché au budget 2026, à ses charges et au détail de la subvention. Il affirme que le PLR soutient les subventions, les collectivités et les tiers. Il considère que les prestations font partie de notre tissu communal et sont indispensables. Il ne parle cependant pas des attributions qui sont une autre question. Il relève que le Conseil administratif a présenté un PB2026 très difficile. Au vu de cette situation, il lui paraît d'endiguer « notre hémorragie des dépenses et il rappelle que ce poste a été augmenté de plus de 6 % par rapport à 2025 ; dès lors un gel de la subvention pour 2026 lui semble une décision juste pour tout le monde car chacun doit participer à l'effort collectif, pas seulement le personnel communal qui est « notre poumon de référence ».

M. Hyka souhaite préciser que l'une des prérogatives du Conseil municipal est de pouvoir discuter des détails du budget. Il indique que c'est pour cela que l'on a accès à des lignes budgétaires précises sur plus de 450 pages. Il ajoute que, si M. Hagmann souhaite renoncer à une partie de son mandat de conseiller municipal en confiant cette prérogative au Conseil administratif, libre à lui ; il ne souhaite pas en dire davantage.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6**, qui est refusé par 20 non, 9 oui et 0 abstention.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

Amendement n° 7 (UDC) : baisse de 50% des indemnités CMNET accordées aux conseillers municipaux et à leurs suppléants. Abasissement de CHF 500.- à CHF 250.- par personne. (CHF 10'000.-)

M. Hyka indique que cet amendement va dans le sens d'une incitation qui concerne tout le monde, y compris le Conseil municipal, qui vise donc de faire avec moins.

M. Fontanini considère que cet amendement n'est pas une mauvaise idée ; néanmoins, il considère qu'il conviendrait à chacun d'avoir la liberté de refuser, notamment les personnes qui ne sont pas équipées informatiquement et qui auraient besoin d'une aide financière pour cela.

M. Bucher comprend bien l'idée ; il pense que certains d'entre nous peuvent se le permettre, mais pas forcément tout le monde. Il considère qu'aller dans ce sens reviendrait à limiter la démocratie à ceux qui ont un bon revenu. Il précise, de plus, que cette somme avait été discutée en commission de liaison, en présence de tous les partis.

Mme Schweizer est en accord avec M. Bucher et elle relève que cette indemnité vise aussi à permettre de couvrir les frais d'impression pour ceux qui le souhaitent.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 7**, qui est refusé par 21 non, 6 oui et 0 abstention.

Amendement n° 8 (UDC) : suppression des charges relatives aux frais de formation des Conseillers municipaux liés notamment à la prise de parole en public et à la communication non violente (CHF 17'500.-)

M. Hyka précise que le réel des comptes 2024 présente 500.- pour cette ligne ; par principe, l'UDC estime que ce type de dépense n'a pas à être mis à la charge du contribuable et que les membres du Conseil municipal peuvent assumer financièrement ce type de formation.

Mme Schweizer considère que ce n'est pas à la Commune de payer un cours pour pouvoir parler en plénière. Elle estime que l'on apprend au fur et à mesure.

Mme Um relève que cette charge comprend aussi la communication non violente et pas que la prise de parole en public ; elle considère que le fait de s'outiller permet de se légitimer et en outre de lutter contre les malaises générés par des prises de paroles parfois agressives qui ont pu se produire par le passé en séance, notamment à l'encontre des femmes. Elle souhaite que personne ne se biffe en renonçant à s'exprimer.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 8**, qui est refusé par 16 non, 11 oui et 0 abstention.

Amendement n° 9 (UDC) : abaissement du budget alloué aux repas des séances et commissions du Conseil municipal à CHF 50'000.- (CHF 16'720.-)

M. Lia indique en premier lieu qu'il a acheté un ordinateur à 179.- pour siéger au Conseil municipal et par ailleurs que le réel 2024 sur la communication non violente était de 500.- ; une seule personne a donc suivi ce cours. Il estime qu'il s'agit donc d'une question de bon sens ; il pense que l'on doit montrer l'exemple et que l'on

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

peut fournir un effort, en mangeant par exemple des sandwichs, en enlevant la viande à certains repas ou encore en supprimant le vin. Il indique qu'il ne savait pas que l'on pouvait voter en ayant de l'alcool dans le sang.

M. Bucher indique qu'il allait dire que l'on peut réduire de 25% et l'UDC alors ne mange pas (c'est une boutade) ; il propose par exemple de faire une fondue de temps en temps. Il rappelle que l'on vote ce soir un budget et pas une obligation de dépenser ; il relève que l'on pourrait, avec ce même budget, faire parfois plus simple.

M. Fontanini indique que les arguments avancés par M. Lia lui conviennent et, tant que les produits restent locaux et de qualité ; de ce fait, son groupe donne la liberté de vote.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 9**, qui est refusé par 14 non, 12 oui et 2 abstentions.

Amendement n° 10 (UDC) : baisse de 25% des charges relatives aux imprimés et aux publications générales sur l'ensemble du PB 2026. CHF 769'564 (chiffre non mentionné dans le PB2026) (CHF 192'389.-)

M. Lia considère qu'il n'y a pas de raison de paniquer ; il estime que, lorsque l'on fait des imprimés, l'on peut fournir des efforts en prévoyant des économies, par exemple en demandant aux gens s'ils souhaitent continuer à recevoir le *Meyrin Ensemble*. Il pense que l'on doit se mettre à la page de la digitalisation et rationaliser les formats.

Mme Murciano souhaite mettre l'UDC en garde par rapport à la fracture numérique qui pourrait toucher les aînés de la Commune, si d'aventure l'on optait pour une digitalisation du *Meyrin Ensemble*.

M. Busset se demande comment l'on pourrait définir ceux qui ne lisent pas le *Meyrin Ensemble* ; il imagine qu'une telle étude coûterait sans doute davantage ; il estime que la proposition engendrerait donc assurément des coûts supplémentaires.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 10**, qui est refusé par 17 non, 7 oui et 5 abstentions.

Amendement n°11 (UDC) : suppression des charges relatives aux Fêtes du personnel de la Commune (CHF 55'000.-)

M. Lia indique qu'il s'agit du même raisonnement que celui du Conseil administratif sur la participation à l'assurance-maladie et que cela ne concerne que l'année 2026.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 11**, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendement n° 12 (UDC) : suppression des charges relatives aux ateliers de prévention du harcèlement et discrimination sous la dénomination "frais de formation du personnel". (CHF 65'400.-)

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

M. Lia indique qu'il a lui-même formulé des propositions pour trouver des économies ; l'administration en aura peut-être d'autres. Il considère que l'on peut ventiler certaines formations sur plusieurs années ; il estime qu'il s'agit d'arbitrages qui doivent être effectués.

Mme Um souhaite attirer l'attention sur le fait que veiller à la santé mentale est de la responsabilité de l'employeur ; cette mission passe notamment par ce type d'ateliers. Elle relève que le fait de se mettre en arrêt maladie, car l'on vit des situations difficiles au travail, est quelque chose de malheureusement assez courant ; dès lors, en proposant de tels ateliers, l'on fait des économies à long terme en réduisant ce type d'absentéisme.

M. Tremblet souligne qu'en effet, la mise en place de tels dispositifs relève de la responsabilité des employeurs. Il ajoute que l'on ne forme pas tous les collaborateurs la même année et, de plus, que le même budget 2025 a été maintenu pour 2026. Il précise que cette ligne budgétaire est normalement calculée à hauteur de 0,7% des charges salariales, mais que cela n'a pas été fait pour 2026.

M. Frehner relève qu'à partir de 50 personnes, l'offre de cours psychosociaux est en effet obligatoire pour l'employeur.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 12**, qui est refusé par 25 non, 4 oui et 0 abstention.

Amendement n° 13 (UDC) : baisse des charges relatives à l'achat de journaux et de magazines pour le personnel de la Commune (CHF 9'500.-)

M. Hyka indique que les journalistes ne sont élus par personne sinon eux-mêmes ; il relève que la presse vend de l'information et l'on est libre de l'acheter ou pas. Il relève que les autres corps de métier de la société sont astreints à une certaine efficacité et efficience économique, que l'on ne retrouve pas toujours dans le secteur public.

M. Halimi indique que le PS va refuser cet amendement qui attaque la presse déjà fragilisée depuis de nombreuses années. Il considère que s'attaquer à la presse revient à s'attaquer à la démocratie ; il ne souhaite pas que l'on tende, comme dans certains états, à une démocratie au rabais.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 13**, qui est refusé par 22 non, 7 oui et 0 abstention.

Amendement n° 14 (UDC) : suppression des charges relatives aux activités de loisirs du personnel de la Commune (CHF 10'000.-)

M. Lia souhaite lire les commentaires de l'administration sur cet amendement qui précisent qu'il s'agit principalement de la subvention pour un cours de yoga pour le personnel ; il se demande si l'on est sérieux et il invite l'administration à fournir un petit effort.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 14**, qui est refusé par 15 non, 9 oui et 1 abstention.

Amendement n° 15 (UDC) : baisse de 50% des charges relatives à l'affichage lié aux Arts vivants (CHF 60'677.-)

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 15**, qui est refusé par 21 non, 7 oui et 0 abstention.

Amendement n° 16 (UDC) : suppression des charges relatives à l'achat de denrées alimentaires dans le cadre de projets en lien avec l'arrivée de migrants sur la commune (CHF 4'000.-)

M. Lia considère que l'UDC reste ici en ligne droite avec sa politique consistant à dire que l'on rejette toutes charges liées à la migration.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 16**, qui est refusé par 25 non, 4 oui et 0 abstention.

Amendement n° 17 (UDC) : suppression poste responsable administration (CLT) (CHF 39'195.-)

M. Hyka indique qu'il s'agit d'une suppression de poste au service de la culture ; l'UDC estime que la hausse du budget alloué à la culture est déplacée en cette période de déficit ; ils n'apprécient pas la tendance prise par l'Exécutif de faire basculer la culture dans le domaine public.

M. Bucher relève que ce n'est pas la première fois que l'on dit que la culture est publique, alors que l'on soulignait auparavant que la presse était privée ; il relève que si c'est public, c'est démocratique ; il ne comprend pas bien l'argument.

M. Boccard précise qu'à Meyrin l'on a le ForuMeyrin, des politiciens ont fait le choix de doter la Commune d'une infrastructure culturelle pour offrir tout une série de prestations d'ordre culturel et, pour cela, des collaborateurs sont nécessaires. Il rappelle que la restructuration du service de la culture a débuté en 2024 et que certains postes sont aujourd'hui transformés visant une meilleure organisation et efficience. Il ajoute qu'il ne s'agit donc pas d'un nouveau poste, mais d'une transformation. Le refus de ce dernier pourrait générer une désorganisation du service. Il relève qu'il serait dès lors difficile de garantir un certain nombre de processus. Il affirme enfin que chaque personne dans la Commune joue un rôle essentiel dans le maillage de la délivrance des prestations.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 17**, qui est refusé par 22 non, 7 oui et 0 abstention.

Amendement n° 18 (UDC) : refus transformation poste responsable d'accueil des publics CDM (CLT) en CDI et non-prolongation contrat après 2026 (CHF 0.-)

M. Hyka indique que cet amendement et les suivants n'ont pas de conséquence sur le budget 2026 ; il s'agit donc de non-prolongation de postes au-delà de 2026. Il ajoute que l'UDC estime que le timing de la hausse du budget de la culture est malvenu, mais qu'il ne s'agit toutefois pas de démanteler le ForuMeyrin. Il ajoute par ailleurs, pour répondre à M. Bucher, qu'il ne critique pas que la presse soit privée, mais que l'on oblige le contribuable, par l'impôt, indirectement à financer des entreprises de presse privée.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 18**, qui est refusé par 22 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 19 (UDC) : refus prolongation contrat assistant de production (CLT) et suppression du poste au-delà de 2027 (CHF 0.-)

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 19**, qui est refusé par 20 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 20 (UDC) : refus prolongation contrat technicien infrastructure (CLT) et suppression du poste au-delà de 2027 (CHF 0.-)

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 20**, qui est refusé par 22 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 21 (UDC) : refus transformation poste responsable d'accueil des publics CDM (CLT) en CDI et non-prolongation contrat après 2027 (CHF 0.-)

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 21**, qui est refusé par 22 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 22 (UDC) : refus poste chef comptable axe contrat, AIMP (FIN) (CHF 120'586.-)

M. Hyka indique qu'après consultation, l'UDC retire cet amendement.

L'amendement n° 22 est retiré.

Amendement n° 23 (UDC) : refus demande complément assistant (SCoS) (CHF 28'035.-)

M. Lia indique que son commentaire concerne les 3 prochains amendements ; le timing est à nouveau selon l'UDC malvenu et qu'à partir du moment où il n'y a pas de gros manquement dans l'administration, que celle-ci fonctionne, il convient de ne pas présenter de nouveaux postes dans le contexte d'un budget déficitaire.

Mme Osmani souligne que, malgré l'efficacité et l'efficience à l'interne, la hausse des situations à gérer devient complexe ; ce complément de poste permettrait de ne pas refuser des demandes sociales en augmentation et liées à d'autres facteurs sociétaux. Elle souligne qu'elle n'a pas vu de réaction lors de la présentation de ces postes en commission ; elle précise qu'il y a 300 nouvelles situations en 2025 (à mi-novembre) ; 978 personnes sont venues en 2024 solliciter la permanence sociale ; en 2025, l'on est déjà à 1174. Au vu de cette augmentation, une aide administrative supplémentaire est nécessaire. Elle précise en outre que ce travail permet de renseigner au mieux la population, notamment sur les aides auxquelles elle adroit. Il considère que ce complément de poste a donc des répercussions positives sur la population. Elle ajoute qu'au Jardin de l'amitié, le travail administratif accompagne le travail social. Il y a parfois des personnes qui viennent avec un caddie de courriers à traiter car elles ne savent pas par où commencer.

M. Hyka précise que ce service est parfois lié à la problématique de la migration ; il indique que l'UDC n'est pas insensible à la souffrance, mais qu'il fustige la mentalité

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

de Genève et de la Suisse romande qui crée, selon lui, des cantons d'assistés. Il comprend par ailleurs que les augmentations proposées par l'UDC pour la Framboise et pour les aînés ne pourront pas être débloquées car les autres amendements ont été refusés.

M. Osmani demande à l'UDC ce qu'il compte faire, à par se plaindre, des problèmes financiers des gens (loyer et assurance-maladie) malgré le fait qu'ils travaillent, mais n'arrivent pas à assumer ces charges. Elle observe que l'UDC maintient cette situation via les milieux immobiliers et les caisses-maladie. Pour ces raisons, l'on doit demander des compléments de postes pour faire notre part dans cette misère sociale. Elle ajoute que l'aide à la déclaration d'impôts permet de limiter les end dettements des personnes puisque les arriérés d'impôts et le non-paiement des primes d'assurance-maladie sont les deux raisons principales de la mise aux poursuites. Elle souhaite donc étendre la semaine de l'Antenne fiscale pour aider plus de personnes à être aux poursuites et ainsi éviter des coûts pour la société. Elle indique ensuite avoir été sensible à l'introduction de M. Lia affirmant que l'UDC était désormais libertarienne, mais elle relève que le Covid-19 nous a bien démontré que, si l'on suit le courant libertarien, les entreprises et la population ne se sont pas autorégulées pendant la crise, mais sont au contraire venues demander l'intervention de l'État.

M. Lia indique que l'amendement n° 26 concernant l'Antenne fiscale sera retiré. Il indique qu'il ne manquera pas de rappeler au Conseil administratif la paupérisation de la classe moyenne lorsque le CA augmentera les impôts pour compenser sa gabegie budgétaire.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 23**, qui est refusé par 21 non, 7 oui et 0 abstention.

Amendement n° 24 (UDC) : refus poste assistant administratif et réceptionniste (SCoS) (CHF 23'196.-)

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 24**, qui est refusé par 22 non, 7 oui et 0 abstention.

Amendement n° 25 (UDC) : refus complément de poste animateur (SCoS) (CHF 18'643.-)

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 25**, qui est refusé par 22 non, 7 oui et 0 abstention.

Pause de 20h05 à 20h55.

Arrivée de MM. Nobs et Clerc à 20h55.

Amendement n° 26 (UDC) : refus complément de poste gestionnaire antenne fiscale (SCoS) (CHF 4'948.-)

L'amendement n° 26 est retiré.

Amendement n° 27 (UDC) : hausse de CHF 50'000. **CHF 22'500.-** de la subvention allouée à la garderie La Framboise (-CHF 50'000.)**(-CHF22'500.-)**

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

M. Nobs indique que l'UDC souhaite modifier cet amendement afin d'adapter la hausse à CHF 22'500.- afin de pouvoir le soumettre au vote. Il indique ensuite :

« La Garderie La Framboise joue un rôle essentiel dans le tissu social meyrinois ; grâce à une équipe engagée, professionnelle et profondément investie, elle offre un lieu sûr, chaleureux et structurant pour les enfants de notre commune. Pourtant, malgré la qualité du travail fourni et une demande de places toujours plus forte, cette structure que les matinées et 2 après-midis par semaine, faute de moyens. C'est précisément pour répondre à ce besoin réel, celui des familles meyrinoises, que nous demandons une augmentation de la subvention communale ; il s'agit d'un investissement modeste à l'échelle du budget communal, mais dont l'impact sera considérable ; davantage d'heures d'accueil, plus de familles soutenues et une meilleure continuité éducative pour nos enfants ; surtout que des enfants sont en liste d'attente depuis deux ans et que nous manquons de places disponibles. La Commune a la responsabilité de privilégier ce qui bénéficie à sa population, et en particulier les enfants, au lieu de consacrer des montants toujours plus importants à des projets orientés notamment vers l'aide aux migrants. Il est important de rééquilibrer nos priorités. Investir dans la Framboise, c'est investir dans Meyrin et dans ses familles, et c'est une décision de bon sens. »

M. Bucher souhaite pointer les incohérences de l'UDC qui affirme qu'il convient de réduire le budget alors que l'on entend pour cet amendement que cette structure est importante pour la Commune, ce qu'il reconnaît tout à fait, mais il affirme que cela est aussi le cas de toutes les structures qui ont été attaquées hier soir et précédemment aujourd'hui. Il ne souhaite donc pas cautionner cette pratique d'enlever aux uns pour donner aux autres.

Mme Osmani souhaite relever également certaines contradictions ; elle observe qu'un amendement avant la pause est presque passé inaperçu concernant un poste d'animateur ; elle constate que l'on en vient donc à opposer des enfants. Concernant la Framboise, elle précise que la Commune est en collaboration étroite et a signé un contrat de prestation avec cette structure. Elle précise que la Framboise n'est actuellement pas sous-dotée et que la Commune souhaite avoir plutôt une vision et un étoffement de l'offre des structures municipalisées.

M. Nobs demande un vote nominal ; il est suivi.

Mme Osmani trouve que cette manœuvre est déplacée ; elle souhaite que le Conseil municipal vote en acquis de conscience et affirme que le refus ne sera pas mal perçu dans la mesure où la Framboise remercie déjà la Commune pour son soutien à hauteur de 250'000.- par année.

M. Nobs souhaite que l'on procède au vote nominal, tel que le règlement le propose.

Vote nominal :

Ahmed Saud	S	Non	Hyka Alexandre	UDC	Oui
Barona Garces Elisa	S	Non	Keskin-Femenias Gulay	Ve	Non
Ben Hammoud Walid	LJS	Non	Kurti Agron	MCG	Non

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

Bucher Denis	Ve	Non	Léchenne Fanny	S	Non
Busset Jean-Bernard	LC/VL	Non	Lia Marco	UDC	Oui
Clerc Tobias	LC/VL	Non	Lokaj Ardonat	LC/VL	Non
Deluermoz Cosima	LC/VL	Non	Murciano Claudine	S	Non
Fontanini Marco	S	Non	Nobs Cyril	UDC	Oui
Frehner Antoine	LR	Non	Ortelli Aldo	S	Non
Gamberini Luca	UDC	Oui	Poncet Philippe	MCG	Non
Ghukasyan Davit	LJS	Non	Reynaud Geneviève	Ve	Non
Gül Mehmet	MCG	Non	Schweizer Adriana	LR	Non
Haas Rachel	LC/VL	Non	Tavares Sonia	UDC	Oui
Hagmann André	LR	Non	Tesfai Temerza	Ve	Non
Halimi Hysri	S	Non	Um Esther	Ve	Non
Hartmann Esther	Ve	Non			

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 27, qui est refusé par 26 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendement n° 28 (UDC) : hausse de CHF 50'000.- **45'000.-** des subventions allouées aux aides mensuelles ou ponctuelles accordées à des ainés dans le besoin (**-CHF 50'000.-**) (**-CHF 45'000.-**)

M. Lia souhaite revenir sur les propos de M. Bucher en matière d'incohérences supposées de l'UDC ; il précise que l'UDC a demandé 3,4 millions de baisses et la gauche 0. Il souligne que l'UDC s'engage pour une politique nataliste et pour les familles ; il estime qu'il n'y a aucune incohérence à ce niveau. Il espère que l'on pourra terminer sur une note plus positive ; il relève que le terme « ainés » est inclusif puisqu'il ne catégorise aucun genre ou orientation sexuelle, comme quoi sur certains thèmes, l'UDC partage les mêmes principes que la gauche. Il affirme qu'il s'agit d'une question de respect pour nos ainés qui ont bâti la Commune, qui nous ont éduqués et qui participent au soutien de leurs enfants adultes, notamment à la garde de leurs petits-enfants. Il souligne que le réel 2024 était très proche de l'enveloppe budgétaire proposée. Il précise enfin que cet amendement est modifié afin de baisser la hausse de CHF 50'000.- à CHF 45'000.-.

M. Bucher relève que ce qu'appelle l'UDC la gauche, ne se résume pas seulement aux partis de gauche, mais au moins aux 3 partis représentés au Conseil

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

administratif, lequel a déjà fait des économies à hauteur de CHF 750'000.- de réduction pour des refus de postes, puis CHF 524'000.- pour la seconde version du budget, puis enfin CHF 925'000.- pour la participation à l'assurance-maladie, des réductions qui s'additionnent. Par ailleurs, il relève que, parmi de nombreuses propositions de suppressions de la part de l'UDC, il y avait bon nombre de prestations qui concernaient aussi les aînés.

M. Fontanini considère que l'on essaye de faire montrer le Conseil municipal qui serait avec ou contre les personnes âgées ; il affirme que le PS le voit différemment puisque le Conseil administratif a déjà présenté des arbitrages. Il précise qu'ils ne vont pas voter cette proposition car ils estiment que le travail a été fourni par le Conseil administratif qui soutient le fait que le budget pour les aînés n'est pas sous-doté.

Mme Schweizer indique que, contrairement au PS, le PLR n'a pas de représentation au Conseil administratif ; elle précise que le PLR n'est pas contre ce type d'augmentation sur le principe ; néanmoins, son parti fait confiance au budget du Conseil administratif ; elle ajoute enfin qu'une délibération avec un montant supérieur peut toujours être déposée en cours d'année.

Mme Osmani souligne que la droite élargie à Berne n'a pas soutenu la 13^{ème} rente AVS et il n'y a pas non plus de politique défendant la famille et la petite enfance comme semble le dire M. Lia. Elle observe que le Conseil administratif a bien entendu tenu compte de la nécessité d'appuyer les seniors en faisant passer le budget de CHF 80'000.- à CHF 100'000.-. Elle se dit quelque peu atterrée par le fait que l'on attaque les postes de l'administration et constate que les seniors auraient été directement impactés par un refus de poste au SCoS.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 28**, qui est refusé par 26 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendements du 2^{ème} tour

M. Sanchez rappelle que ces amendements sont classés par le tirage au sort du deuxième tour.

2^{ème} Tour : amendement n° 1 (UDC) : baisse des indemnités du CA de CHF 496'329.- à CHF 450'000.- (CHF 46'329.-)

M. Hyka indique que cet amendement va dans le sens d'autres amendements qui demandent une certaine frugalité à l'égard de tout le monde, y compris le Conseil administratif. Il ajoute que, si le Conseil administratif propose la baisse de la participation à l'assurance-maladie pour ses collaborateurs, il aimerait le voir donner l'exemple.

M. Halimi informe ses collègues qu'il ne prendra pas part au débat ni au vote.

M. Tremblet indique qu'il ne sait pas s'il est nécessaire de justifier les indemnités versées au Conseil administratif ; il précise néanmoins que, depuis 2020, l'indemnité a été augmentée afin de représenter un taux d'activité de 75% ; il précise que les heures travaillées de façon hebdomadaire dépassent largement de taux ; il souligne que le Conseil administratif ne reçoit pas de 13^{ème} salaire et qu'ils n'ont pas la même caisse de pension que le personnel ni la prime d'aide à l'assurance-

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

maladie. Il précise que, dans la somme que l'UDC souhaite diminuer, sont aussi inclus les frais que le Conseil administratif touche à titre de frais de fonction, compte tenu du fait qu'ils n'ont pas de note de frais ; il s'agit donc également un moyen de limiter les frais du Conseil administratif. Il pense que les personnes présentes connaissent leur engagement pour la population meyrinoise, 7/7 et 365 jours par année.

M. Nobs demande le vote nominal ; il est suivi :

Ahmed Saud	S	Non	Hyka Alexandre	UDC	Oui
Barona Garces Elisa	S	Non	Keskin-Femenias Gulay	Ve	Non
Ben Hammoud Walid	LJS	Non	Kurti Agron	MCG	Abst.
Bucher Denis	Ve	Non	Léchenne Fanny	S	Non
Busset Jean-Bernard	LC/VL	Non	Lia Marco	UDC	Oui
Clerc Tobias	LC/VL	Non	Lokaj Ardonat	LC/VL	Non
Deluermoz Cosima	LC/VL	Non	Murciano Claudine	S	Non
Fontanini Marco	S	Non	Nobs Cyril	UDC	Oui
Frehner Antoine	LR	Non	Ortelli Aldo	S	Non
Gamberini Luca	UDC	Oui	Poncet Philippe	MCG	Abst.
Ghukasyan Davit	LJS	Non	Reynaud Geneviève	Ve	Non
Gül Mehmet	MCG	Abst.	Schweizer Adriana	LR	Non
Haas Rachel	LC/VL	Non	Tavares Sonia	UDC	Oui
Hagmann André	LR	Non	Tesfai Temerza	Ve	Non
Halimi Hysri	S	-	Um Esther	Ve	Non
Hartmann Esther	Ve	Non			

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 1**, qui est refusé par 21 non, 5 oui et 3 abstentions.

2^{ème} Tour : amendement n° 2 (UDC) : suppression indemnités téléphone au personnel (CHF 32'592.-)

M. Hyka indique que le Conseil administratif a amendé cette ligne budgétaire en passant de 171'000.- à 32'592.- ; il relève que le statut du personnel ne prévoit pas cette indemnité ; il s'agit donc d'un nouvel amendement invitant à faire un effort.

M. Fontanini précise qu'il s'agit d'une indemnité qui permet d'indemniser l'usage des téléphones privés pour l'usage professionnel ; il relève que cela coûte bien moins cher que de fournir des téléphones professionnels.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 2**, qui est refusé par 25 non, 6 oui et 0 abstention.

2^{ème} Tour : amendement n° 3 (Ve) : engagement horticulteur production plantes CDD juin-septembre 2026, 0.5 ETP (-CHF 27'145.-)

Les Verts annoncent que **l'amendement n° 3 est retiré.**

2^{ème} Tour : amendement n° 4 (S) : modification statut du personnel – paiement totalité participation jusqu'au salaire médian meyrinois + maintien possibilité paiement au-dessus salaire médian en cas de boni (- CHF 204'517.-)

M. Halimi indique que le PS reconnaît l'important travail d'arbitrage fourni par le Conseil administratif ; néanmoins la suppression de la participation à l'assurance-maladie leur semble socialement injuste ; l'amendement vise donc à maintenir cette participation pour les salaires situés en dessous du salaire médian de l'administration meyrinoise.

M. Sanchez lit pour rappel l'art. 72 du statut du personnel, amendé par le Conseil administratif ;

¹ *L'employeur participe au paiement des primes d'assurance-maladie des collaboratrices et collaborateurs dont le taux d'activité est égal ou supérieur à 40%.*

² *La participation équivaut, en principe, au tiers de la moyenne des primes de l'assurance de base (adulte sans couverture accident) du canton ou de la région de résidence des collaboratrices et collaborateurs. Elle est réévaluée chaque année par le Conseil administratif.*

³ *En cas de prévisions budgétaires déficitaires, le Conseil administratif peut réduire ou supprimer le montant de la participation. Dans l'éventualité où les comptes présentent, en date de clôture, des résultats positifs, le Conseil administratif peut décider de verser une participation complémentaire aux collaboratrices et collaborateurs dont le taux d'activité est égal ou supérieur à 40%.*

M. Sanchez précise que l'amendement socialiste proposerait en l'occurrence une modification uniquement de l'alinéa 3.

M. Busset indique être étonné par cette proposition dans la mesure où chaque employé aura une indexation au coût de la vie et le maintien de son annuité ; il relève en outre que la proposition du Conseil administratif est relativement simple à appliquer ; néanmoins celle du PS représente un travail administratif non-

négligeable. Il observe que la proposition pourrait de plus accroître le déficit. Il indique dès lors que le groupe LC-VL refusera cet amendement.

M. Bucher indique que les Verts vont soutenir cet amendement. Il précise qu'ils ne veulent pas toucher au budget du Conseil administratif, mais soutient une répartition différente ; il pense que cette prime peut sensiblement corriger le fait que l'annuité ne fait que renforcer la différence entre les hauts salaires et les bas salaires. Il ajoute que la proposition laisse la liberté au Conseil administratif de mettre le curseur de manière que le budget ne soit pas impacté.

M. Lia considère que cette proposition va dans la droite ligne des propositions vertes et socialistes ; il relève qu'il aurait soutenu cette proposition si le budget n'était pas aussi déficitaire. Il souhaite néanmoins comprendre sur ce que l'on va voter et s'assurer que l'on ne va pas creuser le budget.

M. Tremblet souligne que le texte doit être clair, mais que, si l'on utilise le salaire médian (109'969.-), alors l'on va creuser le déficit du budget. Il relève dès lors qu'il faut modifier le texte de l'amendement en mandatant par exemple l'administration à adapter le texte de l'article du statut du personnel concerné, de manière à ne pas creuser le déficit, soit alors de refuser l'amendement.

Mme Schweizer considère que ce sont toujours les employés aux bas salaires qui vont trinquer ; elle relève que le Conseil municipal a soutenu la CAP, mais elle considère que les bas salaires vont à nouveau être ceux qui sont lésés. Elle prône donc que l'on fixe un montant pour soutenir au mieux les bas salaires.

M. Hagmann indique avoir proposé une solution consistant à maintenir le montant du Conseil administratif en ajustant la grille salariale.

M. Tremblet souligne que l'on n'a malheureusement pas l'outil informatique permettant de faire cela ; le système du SIACG ne permet pas cela. Il ajoute, à l'attention de Mme Schweizer, que, pour donner suite au vote sur l'indexation du 13^{ème} salaire à la CAP ; il y a eu un rattrapage, mais qu'il n'y a pas eu une baisse de salaire. Il rappelle enfin que si les comptes montrent un boni, il y aura toujours la possibilité d'attribuer la part de la participation de l'assurance-maladie qui n'a pas été donnée en 2026.

M. Fontanini souhaite protéger les plus bas salaires. Il propose de n'impacter que les salaires qui dépassent CHF 90'000.-.

M. Tremblet souligne qu'il n'est pas à même de dire maintenant que cette proposition ne va pas impacter le budget ; il précise que le Conseil administratif invite dès lors le Conseil municipal à refuser cet amendement.

M. Bucher clarifie les éléments à prendre en compte dans la proposition socialiste soutenue par son groupe : l'économie chiffrée souhaitée par le Conseil administratif grâce à une réduction de la participation aux primes de l'assurance-maladie ; les salaires les plus bas n'ont pas une réduction de participation à la prime et, à partir d'un certain salaire, les employés ne touchent pas de participation du tout. Le PB2026 du Conseil administratif est donc ainsi respecté et le reste de la participation est uniquement alloué aux salaires les plus bas.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

M. Fontanini indique que le PS cherche à respecter le projet de budget du Conseil administratif tout en étant social ; il propose une suspension de séance après la prise de parole de M. Lia.

M. Lia indique que, pour que l'amendement soit voté, il faut qu'il y ait la somme engagée ; si cela n'est pas possible, il se demande que faire.

La séance est suspendue durant 10 minutes.

M. Tremblet indique que le Conseil administratif a mis à profit la suspension de séance pour voir avec la responsable du service des finances et le secrétaire général quel texte de l'article du statut concerné (art. 72) pouvait être à la fois suffisamment clair pour l'ensemble du personnel et permettre à la fois de donner la possibilité de faire une répartition différenciée ; la proposition est la suivante :

Art. 72

³ En cas de prévisions budgétaires déficitaires, le Conseil administratif peut réduire ou supprimer le montant de la participation pour l'ensemble ou une partie des bénéficiaires. Dans l'éventualité où les comptes présentent, en date de clôture, des résultats positifs, le Conseil administratif peut décider de verser une participation complémentaire aux collaboratrices et collaborateurs dont le taux d'activité est égal ou supérieur à 40%.

Mme Um propose une motion d'ordre car il est tard ; elle se demande quel est donc le projet du Bureau pour le déroulé de la suite de la séance.

M. Sanchez indique que l'on va siéger jusqu'à la fin du vote sur le budget ; les points suivants de l'ordre du jour seront reportés à la séance de décembre.

Mme Murciano souhaiterait que la solution retenue à la suite de ce vote soit communiquée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Sanchez confirme dans ce sens.

M. Lia souhaite s'assurer que la proposition socialiste concerne exactement le même montant que l'amendement initial du Conseil administratif, ce qui est en effet le cas.

M. Bucher indique que les Verts vont voter cet amendement.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement du Conseil administratif sur l'art. 72, al. 3, qui est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

Proposition n° 4 (S) :

Les membres de l'administration ayant les salaires les plus bas n'ont aucune réduction de participation aux primes de l'assurance-maladie ; ceci est applicable jusqu'au salaire permettant de maintenir l'économie initiale souhaitée par le Conseil administratif grâce à une réduction de la participation aux primes de l'assurance-maladie ; au-delà, les membres de l'administration, dont le montant du salaire est supérieur à cette limite, ne touchent pas de participation aux primes de l'assurance-maladie du tout.

M. Sanchez soumet au vote, **sous forme d'amendement, la proposition n°4 (S) pour la mise en application, qui est acceptée par 24 oui, 1 non et 5 abstentions.**

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 1 (UDC) : suppression dépenses tableau d'entrée Maison communale (CHF 1'500.-)

M. Hyka indique cet amendement est retiré.

L'amendement n° 1 est retiré.

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 2 (UDC) : baisse du montant des achats pour canapés, fauteuils, ustensiles cuisine et parasols pour pôle Famille, vie quartier, réseau (CHF 6'520.-)

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 2**, qui est refusé par 23 non, 7 oui et 0 abstention.

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 3 (UDC) : report sur 2027 projet transformation bureau et hall entrée école De-Livron (CHF 25'000.-)

M. Hyka indique qu'il s'agit simplement d'un report sur l'année 2027, dans un contexte de déficit.

M. Tremblet souligne qu'il s'agit ici d'investissement et pas de fonctionnement ; par ailleurs, il rappelle que les travaux sont étalés sur 2 ans.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 3**, qui est refusé par 26 non, 5 oui et 0 abstention.

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 4 (UDC) : report sur 2027 projet renouvellement signalisation verticale des manifestations (CHF 15'000.-)

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 4**, qui est refusé par 25 non, 5 oui et 0 abstention.

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 5 (UDC) : suppression motorisation porte de garage patinoire (CHF 23'000.-)

M. Hyka se demande si la porte peut actuellement s'ouvrir.

M. Tremblet lui répond qu'il s'agit de la porte qui permettrait de rentrer et sortir la machine à glace pour la surface de glace extérieure.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 5**, qui est refusé par 22 non, 7 oui et 0 abstention.

2^{ème} Tour – PA-PF : amendement n° 6 (UDC) : abaissement marge de contingence divers et imprévus de 5% à 2.5% (CHF 52'866.50.-)

M. Hyka indique qu'il justifie cet amendement en soulignant qu'il est possible de revenir avec une délibération par la suite si nécessaire ; il estime que cela permet de garder un certain contrôle sur les fonds publics.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6, qui est refusé par 23 non, 5 oui et 3 abstentions.

M. Lia donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

« Ce point, je ne vous le cache pas, a suscité de vifs débats au sein de notre groupe politique.

Nous n'allons pas faire durer le suspense, oui notre groupe soutiendra cette délibération au vu du contexte économique et budgétaire, car en temps de vaches maigres, il est juste et logique que chacun prenne sa part de responsabilité.

Mais, car il y a toujours un mais, je pose tout de même la question suivante : Le CA avait déclaré qu'il avait épuisé toutes les pistes d'économies. Réellement ?

Car, lors de ses derniers amendements, mis à part quelques refus de postes, certainement inutiles du coup ? Un peu moins de chevaux éboueurs, je parle ici de la fameuse levée des déchets hippotactée, il nous semble bien que la seule réelle variable d'ajustement du CA soit bien le personnel de son administration, dans l'attente d'augmenter les impôts des Meyrinois bien sûr.

Je le répète, nous voterons cette délibération, mais nous déplorons le fait qu'aucun réel effort n'ait été fait sur le projet de budget.

Nous laisserons le soin au CA donc, d'expliquer à son administration que l'argent économisé sur la Lamal permettra par exemple, de compenser entre autres certaines hausses des subventions communales destinées aux associations, car, je cite nouvellement, toutes les pistes d'économies ont été épuisées.

Permettez-moi d'en douter et de vous demander, chers conseillers administratifs, d'y mettre un peu plus de bonne volonté et de sérieux la prochaine fois que cette situation se représente.

En tout cas pour cette année, ce travail, notre parti l'a fait en proposant des amendements, tout comme la frange libérale de cet hémicycle, que les pistes que nous avons proposées vous conviennent ou non.

Nous affirmons sans détour, après avoir décortiqué le projet de budget, que le fonctionnariat n'est pas, et de loin, la seule variable d'ajustement disponible dans cette commune.

Chers conseillers administratifs, nous vous suivons donc pour cette fois sur ce point, mais ne considérez pas le vote UDC comme acquis sur ces sujets par la suite.

Concernant le point 9, la délibération relative au budget de fonctionnement, il faut dire les choses clairement aux Meyrinois : nous n'avons dans notre commune aucun souci de recettes fiscales, bien au contraire les recettes sont en constante augmentation.

Je vous rappelle que notre commune fournit plus d'emplois qu'elle n'a d'habitants, qu'elle abrite sur son territoire une zone industrielle amenant des recettes conséquentes, mais aussi une partie de l'aéroport et de très gros contributeurs privés tels que le groupe Total.

C'est bien tout le contraire concernant les charges qui sont le seul réel problème, si nous avons aujourd'hui un projet de budget déficitaire, c'est pour cette seule raison,

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

l'administration dépense sans compter, sans prévoir et ce depuis de nombreuses années.

Gouverner, c'est prévoir, cette citation vous dit peut-être quelque chose. Ou alors c'est peut-être elle qui dit quelque chose sur notre administration.

Il a bon dos Monsieur Trump et ses tarifs douaniers, il a bon dos le franc fort, elles ont bon dos l'augmentation des charges constraintes, telle que celles liées à la péréquation intercommunale. Heureusement que nous avons autant de dos à disposition, lorsque l'on n'a pas les épaules solides.

Ces quelques éléments cités, qui ne sont qu'une partie des excuses fournies pour justifier le fait qu'une commune riche s'appauvrit lentement mais sûrement, sont-ils nouveaux ? Les découvrons-nous à notre grande surprise en fin d'année 2025 ? À cette question je réponds à votre place : gouverner c'est prévoir.

Notre groupe politique rejettéra le projet de budget dans sa mouture actuelle. Les amendements que nous avons proposés visaient aussi en partie à contenir l'hémorragie, en limitant les arrosoirs de deniers publics que nous jugeons superflus, idéologiques et politisés.

L'UDC dans sa nouvelle mouture ne participera plus à l'entretien de l'électorat de certains groupes politiques via une redistribution ciblée du travail de nos communautés, aussi appelée en langage commun "subvention".

Nous pensons de manière plus large qu'à l'ère de l'intelligence artificielle et de la digitalisation, une gestion plus efficiente et donc moins dépensiére est possible dans bien des domaines et ce, que le budget soit déficitaire ou non.

Il faudra bien qu'à un moment où un autre notre administration s'y mette sérieusement, à l'image de ce qui se fait dans le secteur privé. Puiussions-nous le faire avant que nous y soyons contraints.

Nous voulons aussi dire ce soir qu'on ne rigole pas avec l'argent du contribuable, on ne rigole pas avec les efforts de ceux qui se réveillent tôt pour subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille ainsi qu'aux besoins de la communauté.

En l'état, et depuis de nombreuses années désormais certaines dépenses irréfléchies de la Commune sont une véritable insulte pour les contribuables qui peinent à joindre les deux bouts.

À ces derniers, que vous soyez avec ou contre nous, nous disons : durant cette législature nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que personne dans cette commune ne subisse une augmentation de ses impôts, notre objectif est en réalité de les baisser pour vous permettre de préserver votre pouvoir d'achat.

Il en va de la protection du bon sens et de la classe moyenne en voie de disparition.

Chers collègues du conseil municipal quel que soit votre bord politique, à l'avenir prenez vos responsabilités. Le Conseil municipal est l'organe de contrôle du conseil administratif et un de ses seuls réels pouvoirs réside dans l'attribution ou non des enveloppes budgétaires.

Aussi je m'étonne que ce droit, ou ce devoir c'est selon, n'a pas ou peu été exercé par certains groupes politiques en proposant d'amender le budget.

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

Je me demande si voter un budget déficitaire ne vous pose pas de problème moral, vous qui êtes dépositaires de la gestion des deniers publics.

Pariez-vous comme on parie au PMU sur le fait qu'au final ça se passera bien car les recettes seront supérieures à ce qui est prévu?

Travailler le budget est une lourde charge, surtout pour un milicien sans réelle formation je peux en témoigner. Mais c'est néanmoins notre devoir.

Je me permets de poser une question ce soir simplement les mains liées par vos conseillers administratifs, que vous jugez peut-être d'autorité supérieure, malgré la claire séparation des pouvoirs en démocratie?

À ces questions je n'attends aucune réponse, mais j'appelle de mes vœux à ce qu'à l'avenir la politique et le travail reprennent la main sur les projets de budget.

Puissions-nous finalement retrouver dans cette commune un réel organe de contrôle appelé conseil municipal et éventuellement, un budget qui respecte la sueur et l'engagement des contribuables qui nous ont placés sur ces sièges.

Nous ne lâcherons rien, que la totalité de nos amendements ait été refusée, nous sortirons de cette salle la tête haute et continuerons notre combat inlassablement jusqu'à ce que la réalité budgétaire nous donne raison. »

Mme Hartmann donne lecture de la position du groupe des Vert.e.s :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

chaque année, l'exercice budgétaire, c'est un peu comme lire dans une boule de cristal : nos services font des prédictions, souvent apocalyptiques, sur des rentrées fiscales qui ne se matérialiseront que deux à trois ans plus tard.

Cette année, la boule de cristal est carrément brouillée ! Entre un contexte géopolitique aussi stable qu'un château de cartes et les fameuses « humeurs imprévisibles de Trump » – et l'on sait de quoi l'on parle à Genève – faire des prévisions fiables relève de la haute voltige.

Pourtant, c'est sur cette base fragile que l'on nous demande de sabrer dans le vif. Face aux propositions de coupes de la droite, qui totalisent initialement 3,46 millions de francs et cela avec comme argumentation de lutter contre la hausse d'un centime additionnel qui n'est même pas prévue dans ce budget ! nous, écologistes, disons : stop arrêtons de surréagir ! On ne sacrifie pas nos valeurs fondamentales pour lutter contre un risque. Donnons-nous le temps de voir la situation réelle avant de mettre tout le monde au régime, comme le Conseil municipal l'a déjà, à raison, fait précédemment.

Ces mystères meyrinois (sans boule de cristal)

Avant de parler gros sous, quelques petites interrogations :

Que faire de la délibération concernant la diminution de la participation de la Commune dans les frais liés à l'assurance-maladie pour le personnel ? Nous regrettons l'urgence dans laquelle nous devons trancher sur la politique communale en matière de subside d'assurance-maladie. Toutefois, cette délibération nous fait

réaliser combien les personnes qui auraient le plus besoin d'un tel soutien n'en bénéficient en réalité pas du tout. Nous soutiendrons donc à regret cette délibération telle qu'amendée ce soir et nous tiendrons compte de ce fait lors de la révision du statut du personnel à venir. Pour nous la priorité sera de réfléchir à une manière de revaloriser les salaires d'une manière plus équitable.

Les projets informatiques : près de 200'000 francs prévus dans les investissements pour un nouveau site internet ! Ou parlons de la politique d'achat de logiciel du SIACG (le Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises). ou comment renforcer notre dépendance, chère, aux GAFA (les géants américains du numérique comme Amazon, Microsoft, google, Apple). Et parlons des délais pour la mise en place du Système d'Information des Ressources Humaines... La Cour des Comptes nous l'a dit : nous avons du retard. Il serait temps d'accélérer, pas de freiner !

L'innovation : le menu de l'avenir

Durant la dernière législature, nous étions fières, Mesdames et Messieurs, que Meyrin soit une commune innovante ! Et non, l'innovation n'est pas qu'un truc de startup dans la Silicon Valley.

- *Pour nos cantines scolaires, un projet gourmand et local : Nous avons enfin la légumerie ! Des produits sains, locaux, pour nos enfants. Et voilà que certains veulent sucer cette aide de 25 000 francs.*
- *Pour un accès à une alimentation saine pour chacune d'entre nous : un soutien financier à une toute nouvelle Caisse genevoise de l'Alimentation. Un moyen de soutenir l'agriculture locale tout en favorisant un accès à une alimentation saine à des prix abordables pour toutes et tous. Quelle belle tentative pour échapper au modèle traditionnel de la charité et de l'assistanat ! 100 000 francs en moins, ça fait joli en logique comptable pure, tant pis pour ce projet.*
- *Pour un laboratoire de l'avenir : La Coopérative La Comète, avec l'implication du Canton et de plusieurs entreprises, elle est un vrai moteur pour les emplois verts et l'économie durable. Certains parlaient de couper de 25% le soutien communal au projet (30'000 CHF), heureusement il semble que la raison ait prévalu et, l'on ne sait par quel miracle, cet amendement a été retiré. Est-ce que la nuit a temporairement porté conseil ?*

En tous cas, il serait facile de rentrer dans sa coquille. Mais quel dommage ! Pour préparer la transition difficile qui s'annonce, une innovation écologique, économique et solidaire est indispensable !

Le régime drastique de la droite : attention aux carences !

Face à ces ambitions, les amendements de l'UDC et, dans une moindre mesure, du PLR-MC nous proposent un régime drastique, ciblant systématiquement ce qui fait le cœur de notre ville : la solidarité et l'avenir.

Leur argument ? « En entreprise, on aurait coupé depuis longtemps. » Très bien, mais permettez-moi de le rappeler, et cela mérite d'être entendu :

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

Nous ne sommes pas une entreprise! Nous sommes une collectivité publique destinée à garantir la stabilité et à permettre à chacun de trouver sa place.

Voici où ils veulent nous faire maigrir, au risque de l'anorexie :

1. L'attaque contre la solidarité internationale

L'UDC veut couper notre engagement de moitié, passant de 0,7% à 0,35% du budget. Soit une coupe symbolique et douloureuse de 661'662 francs dans ce domaine.

Dans une incertitude économique mondiale, faire preuve de solidarité n'est pas un luxe, c'est une nécessité ! Alors que l'administration Trump sacrifie des milliards dans l'aide internationale, provoquant misère et vagues migratoires, notre commune ne doit pas suivre cette logique destructrice !

2. Le social sacrifié : on n'oppose pas les générations ni les origines !

L'UDC propose une manœuvre étrange : baisser le soutien au CEFAM de 100'000 francs pour ensuite redistribuer la moitié aux crèches et la moitié aux aînés.

C'est une logique qui oppose les générations les unes aux autres ! Et au passage, ils suppriment les cours de français pour migrants (35'000 CHF), le soutien à l'association Pluriels (29'000 CHF), et d'autres programmes d'intégration. Au total, ce sont 193'000 francs en moins pour la cohésion sociale. On ne se contente pas de déplacer l'argent, on ampute le personnel indispensable !

3. La culture et le personnel, les victimes de l'austérité

La culture, ce ciment de notre cohésion sociale, n'est pas épargnée avec 455'052 francs de coupes dans les subventions que les associations meyrinoises reçoivent : l'UDC propose la suppression de la subvention à l'Undertown (bon, sous le coup d'un accès à la raison, il a été retiré en cours de séance), les festivals, les clubs sportifs, Meyrin durable, Mémoires de Meyrin, Salto de l'Escargot, La Comète, La Manivelle, La Cigüe pour le logement des étudiants, La Ferme des Vergers, Les Arts meyrinois, le Club photo, Perspectives, Clairemonde Nicolet, Le Festival des droits humains et du Film Vert, Radiobascule, Les Incroyables comestibles...

Et l'administration, Mesdames et Messieurs ! Le personnel ! Le gel des annuités (363'000 CHF), la suppression des fêtes du personnel (55'000 CHF), des postes pour affaiblir nos services, dont l'architecte UTE. Au total, près de 951'000 francs en moins pour les femmes et les hommes qui font vivre Meyrin.

Ironie du sort : la même droite qui veut gérer 500 millions d'investissements veut affaiblir les équipes chargées de les mener à bien. C'est de l'irresponsabilité pure.

Il est frappant de constater que les amendements déposés par l'UDC – qu'ils qualifient eux-mêmes d'idéologiques – représentent bien plus qu'une simple gestion budgétaire : ils traduisent une remise en question, parfois frontale, de tout ce qui fait société – droits humains, accès à la culture comme expression, intégration des personnes vulnérables, liberté de la presse ou encore la solidarité vis-à-vis des nouveaux arrivants. Le fait que l'UDC ait qualifié les refus de la majorité de ce Conseil de « vision gauchiste de l'État » indique un glissement inquiétant : non, défendre les droits humains, la liberté de la presse, l'accès à la culture, le soutien

aux plus fragiles, la prévention de la violence et de la discrimination, ce n'est pas une idéologie partisane, c'est le résultat de décennies de luttes transpartisanes, portées par des personnes de toutes sensibilités politiques, culturelles et religieuses – parfois au prix de leur vie. Tout ce qui a été remis en cause par l'UDC, c'est ce qui nous permet de faire société, de débattre ce soir, de déposer des amendements : c'est, en somme, la démocratie elle-même.

Notre position : un projet politique ambitieux

Nous soutenons le Conseil administratif qui a fait les arbitrages nécessaires pour maintenir l'essentiel. Nous refusons les 3,34 millions de francs de coupes qui ciblent :

- *Le personnel et les ressources humaines (825 464 francs). Seule exception, un cuisinier à une somme de 45 000.- car en fait travaillant pour une société privée. Il n'appartient pas à une entité publique de financer le poste d'une entreprise.*
- *La solidarité internationale (661'662 francs)*
- *La culture et la vie associative (455'052 francs), par un accès de raison fortuit il y a eu un retrait de l'Undertown.*
- *Le social et l'intégration (193'000 francs)*

Le budget est l'expression chiffrée de nos priorités politiques.

Il ne s'agit pas d'un simple tableau Excel.

Nous ne voulons pas d'une Meyrin qui se replie sur elle-même, qui oppose les générations, qui abandonne ses responsabilités solidaires et renonce à tout projet novateur.

Nos priorités pour l'avenir

Dans le contexte d'incertitude que nous traversons, nous devons plus que jamais maintenir nos engagements :

1. *Défendre l'alimentation saine pour tous les enfants : le travail accompli pour garantir une nourriture bio et équilibrée dans nos structures d'accueil est un acquis à préserver.*
2. *Garantir des conditions de travail dignes : refuser le gel des annuités et maintenir les programmes de prévention du harcèlement et contre les discriminations ainsi que les autres formations continues.*
3. *Soutenir la culture et la vie associative : ces structures créent du lien social et contribuent à faire de Meyrin une commune vivante.*
4. *Investir dans l'environnement et la durabilité : les projets comme La Comète, La Manivelle ou Meyrin Durable sont essentiels pour préparer notre avenir.*
5. *Protéger nos programmes d'intégration : les cours de français pour migrants, le soutien au CEFAM ou le centre Pluriels ne sont pas des dépenses superflues, mais des investissements dans la cohésion sociale.*

6. *Préserver le 0,7% pour la solidarité internationale : face au désengagement massif des États-Unis, notre responsabilité locale est d'autant plus cruciale.*
7. *Soutenir une politique de la petite enfance active qui soutient toutes les formes de garde, y compris la construction de crèches et non une aide anecdotique qui ne permet même pas de financer une place de crèche (montant qui est estimé en termes de budget de fonctionnement à plus de 25 000 francs).*

Meyrin mérite mieux qu'une politique comptable à courte vue ! Meyrin mérite un projet politique ambitieux, solidaire et tourné vers l'avenir.

C'est pourquoi nous appelons ce Conseil à rejeter massivement les amendements PLR-MC et UDC et à adopter le budget du Conseil administratif tel que proposé.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Ghukasyan souhaite faire part de sa surprise à constater que tous les partis ne proposent pas des propositions d'économies face à un budget déficitaire ; il remercie donc l'effort qui a été fourni par le PLR et l'UDC, que l'on soit d'accord ou pas sur le fond. Il estime qu'il convient de mettre l'accent sur certaines priorités compte tenu des limitations budgétaires ; il souhaiterait donc que l'on prenne nos responsabilités et avance prudemment. Il se dit déçu en outre que la création de certains postes à la SEM n'ait pas été proposée. Il indique enfin qu'il ne se sent pas à l'aise avec un budget déficitaire dans lequel l'on ne fait pas l'effort de rechercher des réductions budgétaires ; le LJS rejettéra donc ce budget.

M. Lokaj lit la prise de position du groupe LC-VL :

« Le groupe Le Centre – Vert'libéraux souhaitons tout d'abord souligner que nous avons analysé avec la plus grande attention le budget présenté par le Conseil administratif. Nous constatons qu'il s'inscrit dans une phase déficitaire, influencée par des facteurs autant structurels que conjoncturels. Dans le contexte économique actuel, marqué par des incertitudes financières, il est essentiel de garder le cap : nous ne devons pas céder à la panique, mais au contraire maintenir une approche rigoureuse et réfléchie, afin de garantir la continuité des prestations tout en préservant la stabilité de la Commune.

Notre groupe salue ainsi les efforts entrepris par le Conseil administratif pour contenir les dépenses, renforcer la transparence financière et inscrire la Commune dans une trajectoire budgétaire responsable. Le budget proposé reflète un travail sérieux et une volonté de maîtriser les coûts sans porter atteinte aux prestations essentielles. C'est dans cet esprit constructif que nous en validons les grandes lignes, convaincus qu'il constitue un compromis équilibré entre prudence financière, responsabilité politique et vision à long terme.

Notre groupe a également voté contre les propositions d'amendements de l'UDC qui s'attaque aux subventions pour les associations sportives et culturelles qui animent notre commune, à la politique culturelle mise en place depuis de nombreuses années et ciment de notre collectivité, aux démarches entreprises pour faciliter l'intégration des étrangers ou encore à des postes administratifs pourtant nécessaires au fonctionnement communal. Ces attaques, contre les valeurs et la richesse de Meyrin qui participent au bien vivre ensemble qui nous est si cher, ne

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

correspondent pas aux valeurs portées par notre groupe que nous souhaitant préserver.

Le groupe Le Centre – Vert'libéraux continuera ainsi à défendre un budget responsable, cohérent et orienté vers l'intérêt général, tout en veillant à la juste utilisation des ressources communales et à la protection durable des finances de la collectivité. »

M. Kurti donne la prise de position du groupe MCG et souhaite souligner qu'il y avait souvent des propositions rancunières entre les partis, plutôt que des propositions constructives ; il considère que l'on doit laisser de côté les rancunes. Il précise que le MCG est très déçu de ce projet de budget d'austérité présenté par le Conseil administratif qui a une majorité de gauche qui, selon lui, n'a pas pris ses responsabilités. Il souhaite rappeler que le Conseil municipal s'apprête à voter ce soir un budget de peur et d'austérité. Il rappelle que les habitants du canton de Genève paient les primes d'assurance-maladie les plus élevées de Suisse. Le MCG vote non ce soir et donne rendez-vous aux comptes en mai 2026 pour montrer qu'il ne fallait pas céder à la panique. Il observe que Meyrin est une commune riche et le MCG considère qu'il est donc inadmissible de présenter un tel budget.

M. Hagmann donne la prise de position du PLR :

« Madame la Conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues,

En lisant attentivement le budget 2026, on a constaté qu'il est toujours un TGV des dépenses. Nous n'avons point un problème de recettes, mais de dépenses, sachant qu'environ 40% de nos concitoyens ne paient pas d'impôts du tout et que c'est bien la classe moyenne et supérieure qui est sollicitée en première ligne, sans oublier nos entreprises qui paient une très grande partie de nos recettes, je dirais même un nombre très limité que l'on peut compter sur deux mains. Cette année on vient nous dire que c'est la péréquation qui est entièrement responsable de la situation. Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, mais je n'en suis pas certain. Les autorités, le Conseil administratif et le Conseil municipal, ne peuvent pas continuer cette fuite en avant à force d'engager à tout va chaque année ; c'est en millions de francs que la masse salariale augmente entre l'enseignement, les crèches, le social, etc. Je rappelle que nous avons 800 employés à la Commune qui représentent des frais fixes chaque année ; ce n'est pas la dette qui pèse dans nos comptes, mais bien les dépenses. Au vu de ce qui précède, le PLR-MC refusera le budget en l'état. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme Murciano donne la prise de position du groupe socialiste :

« En préambule, nous tenons à féliciter Mme Geneviève Reynaud pour son excellent rapport.

Nous remercions Mme Favre de Oliveira et le service des finances pour la qualité des présentations ainsi que Mme Ariane Hentsch, la fée des PVs.

Le plan des investissements 2025–2035 présente une baisse globale de 61,6 millions par rapport au précédent, mais confirme des choix stratégiques qui engageront durablement les finances communales.

Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire

Le budget de fonctionnement présente des charges brutes de CHF 170'509'866.-. Les revenus bruts s'élèvent à CHF 161'090'713.-.

L'excédent de charges présumé atteint CHF 9,4 millions entièrement imputable au résultat opérationnel, le résultat extraordinaire étant nul.

Face à cette situation, il est essentiel de rappeler une priorité fondamentale, il faut assurer des finances communales robustes pour maintenir des services publics de qualité, en particulier pour les familles et les plus vulnérables.

La révision de la prime maladie a été décidée dans l'urgence, dans l'attente de la révision des statuts du personnel et nous avons œuvré pour que les salaires les plus modestes soient protégés.

Le Conseil administratif a recherché des économies et procédé à des arbitrages de postes pour réduire l'impact de la baisse des recettes, sans couper les prestations existantes fournies à la population.

Après la pléthore d'amendements déposés, nous souhaitons revenir sur certains commentaires habituellement tenus par la droite et l'UDC entendus hier soir, selon lesquels « depuis 10 ans, la politique menée par la gauche dispendieuse et le centre à l'exécutif auraient mis la Commune dans les chiffres rouges ».

Cette affirmation est totalement fausse ; durant cette période, la Commune a maintenu ses prestations, investi dans des infrastructures essentielles et préparé l'avenir, tout en gérant ses finances de manière responsable.

On dépense tellement sans prévoir, que le total des excédents réalisés de 2017 à 2024 s'élève sur les 8 ans à plus CHF 99'506'689.-, malgré des nombreux projets de budgets très déficitaires. Ce sont les prévisions fiscales qui émanent du gouvernement de droite au Canton qui sont mauvaises. Si gouverner c'est prévoir, c'est bien la gauche qui a mieux anticipé ces dernières années.

Nous rappelons, que le personnel ne doit pas être la variable d'ajustement, deux éléments sont à relever : annuités et vie chère maintenues. Le personnel n'est pas un coût, mais un investissement.

Nous voulons mener une politique qui privilégie l'investissement écologique et social, pas son report.

Malgré les contraintes budgétaires, la Commune doit rester ambitieuse. Les projections démographiques l'imposent : 230 places de crèche à créer, une population croissante et des besoins sociaux renforcés.

Nous défendons une ligne claire ; ne pas sacrifier les prestations publiques malgré un écart de projections désormais à 13% avec le Canton. Protéger le personnel municipal, pilier du service public. Assurer un accueil préscolaire pour toutes les familles. Préserver l'investissement dans la qualité de vie, la transition écologique et la cohésion sociale.

Sur le plan financier, le plan présenté révèle un déséquilibre structurel dû notamment à la disparition de la taxe professionnelle, la baisse fiscale pour maintenir un centime à 42, ainsi qu'une hausse élevée de participation à la péréquation financière et tient également compte de l'impact fiscal des personnes morales.

Séance du 26 novembre 2025

tenue en séance ordinaire

Pour nous, il est essentiel de sécuriser les ressources de la Commune afin de financer les services publics, plutôt que de réduire les prestations ou de reporter la facture sur les usagers.

Les hausses envisagées du taux des centimes additionnels (+6,1 ct d'ici 2031) ne peuvent pas être un simple outil technique. Si un effort est nécessaire, il doit être équitablement réparti et préserver les ménages modestes. Nous refusons que la solution passe par des coupes dans l'école, le social, la culture ou la petite enfance.

Dans une période où les coûts augmentent et où les investissements sont nombreux, il est urgent de prioriser ce qui renforce le bien-être de la population, plutôt que de multiplier les projets sans vision sociale. Meyrin doit rester une commune solidaire, capable d'assurer l'avenir sans renoncer à ses valeurs : services publics forts, fiscalité juste et investissements utiles à toutes et tous.

La délibération sur les travaux de gros entretiens et d'investissement de CHF 2'220'308.- montre une volonté claire de maintenir et moderniser les infrastructures publiques (écoles, EVE, espaces verts, sports, bâtiments culturels).

Les investissements sont majoritairement orientés vers l'entretien, la sécurité, l'accessibilité et la durabilité. Cela reflète une approche prudente et responsable de la gestion municipale.

Les points positifs à retenir sont la durabilité et l'écologie :

Les investissements dans le remplacement des haies par des haies vivantes et la réutilisation des eaux pluviales montrent un engagement pour l'environnement. La sécurité et qualité de vie. Les aménagements des places de jeux, sécurisation des bassins, rénovation des bâtiments publics et équipements sportifs garantissent un cadre sûr pour les enfants et les citoyens. En ce qui concerne la culture et la jeunesse : le renouvellement du mobilier et des travaux dans les lieux culturels et éducatifs montre une réelle attention portée aux enfants, adolescents et aux activités culturelles.

Nous soutenons l'effort de la Commune pour moderniser ses infrastructures, renforcer la sécurité et promouvoir des pratiques durables.

Une gestion responsable des fonds publics doit rester notre boussole pour équilibrer qualité, sécurité, écologie et efficacité économique et investir dans l'avenir

Un renforcement des services communaux, le Conseil administratif propose plusieurs créations de postes pour répondre aux besoins croissants de la population et aux projets structurants de la Commune.

Notre groupe rappelle que sans personnel, il n'y a pas de service public efficace. Dans un contexte de transformation numérique, de nouveaux projets urbains et de renouvellement des infrastructures, il est indispensable de renforcer nos équipes.

Les postes proposés : RH, technicien informatique, architecte, éducatrices et éducateurs, apprentis ASE, renforts dans les sports, l'entretien et la culture – répondent tous à un même objectif : garantir la continuité, la qualité et la modernisation des services à la population.

Refuser ces engagements reviendrait à freiner les projets structurants de la Commune et à affaiblir les prestations offertes aux citoyennes et citoyens.

Notre groupe soutient pleinement la création et le maintien de ces postes : investir dans le personnel, c'est investir dans l'avenir de notre commune.

En matière de solidarité internationale et droits humains : un repli inacceptable.

Nous avons bien compris que les amendements déposés par le groupe UDC, heureusement tous refusés ce soir par cet hémicycle, étaient destinés à réduire le déficit, mais en oubliant l'essence même de l'esprit de Meyrin, en coupant et réduisant les subventions, ils dénigrent l'engagement et le dévouement des bénévoles au sein de nos associations. Ils amoindrissent l'amélioration des échanges interculturels et le fruit de leur travail qui bénéficie à toute la Commune.

Les amendements déposés sont une attaque directe au bien-vivre ensemble et aux valeurs de notre commune, ils touchent les personnes dans leur santé et leur précarité et les dispositifs d'intégration des migrants pour mieux leur reprocher de ne pas s'intégrer.

Baisse de 50% de l'aide économique aux pays en développement, nos richesses viennent d'ailleurs, on ne peut pas imaginer ne pas en restituer une partie sous forme d'aide à la coopération et au développement.

Baisse de 25% de la subvention à La Manivelle, cette association qui lutte contre le gaspillage et qui emploie des personnes en situation de réinsertion, ainsi que la réduction ou suppression des subventions à Pluriels, Fédération Genevoise de Coopération, associations de droits humains à l'étranger, Terres des Hommes et Meyrin Durable, la Calim et j'en passe.

Ces mesures traduisent un désengagement moral et politique ; notre groupe défend des services publics forts, modernes et capables de répondre aux besoins de la population. À l'inverse, les idées défendues par le groupe UDC de Meyrin sont tellement éloignées des nôtres qu'elles reviennent, concrètement, à « faire taire les lumières » : réduire les moyens, affaiblir les équipes, supprimer les aides aux plus précarisés, aux migrants et freiner les projets essentiels à l'avenir de la Commune.

La solidarité internationale et le soutien aux droits humains ne sont pas des dépenses accessoires, mais une marque de responsabilité et d'engagement citoyen. Meyrin doit rester une commune sociale et solidaire, ouverte sur le monde.

Ces décisions fragilisent les structures locales qui créent du lien social, favorisent l'éducation artistique et soutiennent les loisirs des jeunes et des familles.

Soutenir la culture et la vie associative est un investissement dans la cohésion sociale et la qualité de vie à Meyrin. Alors que les biens matériels se consomment, la culture, elle, se diffuse sans limites. Ces coupes sont contraires à cet objectif.

Le Conseil municipal, la formation et le personnel ne sont par ailleurs pas en reste : une réduction de 50% des indemnités CMNet, suppression des formations en communication et prise de parole, diminution du budget repas et imprimés, suppression des fêtes du personnel et ateliers de prévention du harcèlement.

Ces mesures fragilisent la capacité du Conseil municipal à fonctionner efficacement et à garantir des pratiques démocratiques et respectueuses. La démocratie locale mérite un investissement minimum.

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Le groupe UDC veut aider les enfants et les aînés, bien évidemment il faut les aider, cependant avec discernement et en tenant compte des aides existantes pour éviter des doublons. Il faut veiller à ne pas opposer les différentes catégories de population et surtout à ne pas en privilégier au détriment d'autres, comme le laisse croire les amendements déposés.

La base de la vie à Meyrin repose sur la solidarité, l'engagement citoyen, la diversité et un service public de qualité. Les récentes prises de position de l'UDC en faveur de coupes massives dans les subventions sociales, culturelles et associatives, constituent un recul pour notre commune.

Ces choix reflètent une approche idéologique centrée sur l'austérité et le repli, au lieu de promouvoir le bien commun et la solidarité locale.

Les Socialistes de Meyrin-Cointrin refusent que Meyrin devienne une commune de simples économies comptables, au détriment de ses valeurs humaines et citoyennes. Solidarité, culture, service public et respect des droits humains doivent rester les priorités de notre budget et de notre action politique. Pour toutes ces raisons nous voterons favorablement le projet de budget 2026. »

Personne ne souhaitant encore prendre la parole, **M. Sanchez** soumet au vote **la délibération n° 2025-28 telle qu'amendée**,

relative à la modification de l'art. 72 du statut du personnel de la ville de Meyrin sur la participation de l'administration à l'assurance-maladie

Vu l'art. 9 de la Constitution de la République et canton de Genève;

Vu l'art. 104, al.4 de la Loi sur l'administration des communes (LAC);

Vu le statut du personnel de la Ville de Meyrin du 14 décembre 2010; révisé en avril 2025;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. a, d et w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 novembre 2025, sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E
PAR
30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

1. de permettre un ajustement du montant de la participation de l'administration de la Ville à l'assurance-maladie en cas de budget déficitaire annoncé,
2. d'adopter la modification apportée à l'article 72 du Statut du personnel, tel qu'elle figure dans le document annexe, **amendé en séance**, qui fait partie intégrante de la présente délibération,
3. de fixer l'entrée en vigueur de la modification du Statut du personnel au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président met aux voix la **délibération n° 2025-24a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'220'398.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2026 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2025-2035 dans lequel les projets sont planifiés;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 26 novembre 2025,

**D E C I D E
PAR
21 OUI, 6 NON et 4 ABSTENTIONS**

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2026 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'220'398.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 2'206'348.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'206'348.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2027, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 256'013.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 462'950.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 74'500.- rubrique 32.330 en 10 annuités,

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

CHF 652'133.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 15'500.- rubrique 43.330 en 10 annuités,
CHF 346'075.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 62'333.- rubrique 61.330 en 10 annuités,
CHF 8'334.- rubrique 73.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 45'750.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 36'600.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 14'500.- rubrique 32.330 en 8 annuités,
CHF 119'220.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 112'440.- rubrique 54.330 en 8 annuités,

5. de comptabiliser la somme de CHF 14'050.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'220'398.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.
7. d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis.
8. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

Le président met aux voix la **délibération n° 2025-25a telle qu'amendée**,

relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 172'778'526.— **171'189'019.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 679'153.-, soit net CHF 172'099'373.— **170'509'866.-**) aux charges et de CHF 164'567'046.— **161'769'866.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 679'153.-, soit net CHF 163'887'893.— **161'090'713**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF **—8'211'480.— 9'419'153.-**;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF **—8'211'480.— 9'419'153** et résultat extraordinaire de CHF 0.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF **8'164'980.— 6'957'307.-**;

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 42 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le coût annuel du Fonds d'art contemporain présente un montant de CHF 337'190.- de coût de fonctionnement et de CHF 300'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 637'190.-;

Attendu que le coût annuel du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité présente un montant de CHF 723'616.- de coût de fonctionnement et de CHF 365'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 1'088'616.-;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 53'944'748 (dont CHF 6'417'025.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 12'283'611.- (dont CHF 7'000'000.- concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 41'661'137.-;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 8'164'980.—~~6'957'307.-~~, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF ~~33'496'157.-~~ ~~34'703'830.-~~. La trésorerie de la Ville permet de couvrir partiellement l'insuffisance de financement des investissements à hauteur de CHF 31'119'798.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 26 novembre 2025,

D E C I D E

PAR 18 OUI ET 13 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de **CHF 172'778'526.-** **171'143'507.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 679'153.-, soit net CHF 172'099'373.— **170'464'354.-** aux charges et de **CHF 164'567'046.-** **161'769'866.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 679'153.-, soit net CHF 163'887'893.— **161'090'713.-**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF —8'211'480.—** **9'373'641**, cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF —8'211'480.— **9'419'153.-** et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes,

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

4. de fixer l'alimentation du Fonds d'art contemporain à CHF 637'190.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
5. de fixer l'alimentation du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité à CHF 1'088'816.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 2'376'359.- **3'584'032.-** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
7. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre, qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le président met aux voix la **délibération n° 2025-26a**,

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'849'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

Vu le rapport de la commission des finances;

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 26 novembre 2025,

**D E C I D E
PAR
25 OUI ET 6 NON**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'849'100.-** pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Le président soumet au vote la délibération n° 2025-27a,

relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal

Vu le projet de budget pour l'année 2026;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 26 novembre 2025,

D E C I D E

**Séance du 26 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

**PAR
24 OUI, 3 NON ET 4 ABSTENTIONS**

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à **CHF 496'329.-**,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à **CHF 256'227.-**,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :
012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

* * *

Les points 12 à 16 sont ajournés.

Mme Schweizer invite le Conseil municipal à venir au marché de Noël ce samedi et ce dimanche.

M. Sanchez remercie les personnes présentes et lève la séance.

La séance est levée à 23h45/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du **19 janvier 2025**.

La 1^{ère} secrétaire :

Esther HARTMANN

Le président :

Francisco SANCHEZ